

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES VITRY, CHAMPAGNE ET DER

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL DE COMMUNAUTÉ

SÉANCE DU 16 JUIN 2026

L'an deux mille vingt-six le **16 juin à 18 H 00**, les membres du Conseil de Communauté VITRY, CHAMPAGNE ET DER se sont réunis à la salle des Fêtes de Frignicourt – Place du Général Leclerc – 51300 FRIGNICOURT, sous la présidence de Monsieur Sébastien MIRGODIN, Président, suite à la convocation faite le 10 juin 2026, conformément aux dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales et affichée à la porte des Mairies de ABLANCOURT, ARZILLIERES-NEUVILLE, AULNAY-L'AITRE, BIGNICOURT-SUR-MARNE, BLACY, BLAISE-SOUS-ARZILLIERES, BREBAN, CHAPELAINE, CHATELRAOULD-SAINT-LOUVENT, COOLE, CORBEIL, COURDEMANGES, COUVROT, DROUILLY, FRIGNICOURT, GLANNES, HUIRON, HUMBAUVILLE, LA CHAUSSEE-SUR-MARNE, LE MEIX-TIERCELIN, LES RIVIERES-HENRUEL, LIGNON, LOISY-SUR-MARNE, MAISONS-EN-CHAMPAGNE, MARGERIE-HANCOURT, MAROLLES, PRINGY, SAINT-CHERON, SAINT-OUEN-DOMPROT, SAINT-UTIN, SOMPUIS, SOMSOIS, SONGY, SOULANGES et VITRY-LE-FRANÇOIS, le même jour.

Etaient présents : MM. JUNG, CAPPÉ, REMY, FORMET, NEMBRINI, VEBER, BOUTROY (suppléant de M. DHYÈVRE), PASIAN (suppléant de M. THIEBAULT), Mmes LEROY-DUCARDONNOY, TRUMAUT, MM. COTTON, DELCOMBEL, Mmes FEIGRE, FELICETTI, ASLOUDJ, ROYER, ARMANETTI, MM. PETIT, DUGOIS, MAUTRAIT, CHAMPION (à partir de 18h08), GÉRARD, DESANLIS, Mme HERMONVILLE, MM. POIRISSE, DURAND (suppléant de Mme GEOFFROY), NOBLET, Mmes ROBIN, PÉPIN, MM. JEAN, ROYER, Mme LOISELET (suppléante de M. LEPAGE), MM. PASSINHAS, BONETTI, MIRGODIN, Mmes MUNSTER, HUILLET, M. LEVASSEUR, Mme BLOND, MM. BOURA, GRANDHOMME, MARQUET, Mme BOBLIQUE, M. HOUDAYER, Mmes CAILLAU, BLAND, BUCHHEIT, MM. TRIOLET (à partir de 18h11), ROCH.

Absents excusés : MM. FORTIN, TROLIO, GUÉLORGET, GONTHIER, BLONDEAU, Mmes OFLAZOGLU, GUÉRINOT, THOMAZÉ, MOREAU, MM. VIGNEAU, JOURNAUX, VILARD, SIMONNOT.

9 pouvoirs ont été déposés sur le bureau de Monsieur le Président :

- ✓ M. TROLIO donne pouvoir à Mme FELICETTI,
- ✓ M. GONTHIER donne pouvoir à M. LEVASSEUR,
- ✓ M. BLONDEAU donne pouvoir à Mme BOBLIQUE,
- ✓ Mme OFLAZOGLU donne pouvoir à Mme HUILLET,
- ✓ Mme GUÉRINOT donne pouvoir à M. BOURA,
- ✓ Mme THOMAZÉ donne pouvoir à Mme BLOND,
- ✓ Mme MOREAU donne pouvoir à Mme BLAND,
- ✓ M. VIGNEAU donne pouvoir à M. HOUDAYER,
- ✓ M. JOURNAUX donne pouvoir à M. MARQUET.

Secrétaire de séance : M. Romain DESANLIS.

FINANCES

BUDGET ANNEXE TVA Z.A.E DE LA HAUTE VOIE COMPTE FINANCIER UNIQUE 2025 - VOTE

Rapporteur : Monsieur Olivier DELCOMBEL

Ce compte financier unique est un document commun définitif comprenant à la fois les données de l'ordonnateur et celles du comptable notamment l'exécution budgétaire, les restes à réaliser, le bilan et le compte de résultat.

La Communauté de Communes VITRY, CHAMPAGNE ET DER a choisi d'adopter le compte financier unique à compter de l'exercice 2025.

Le code général des collectivités territoriales prévoit que le compte financier unique qui est soumis à votre approbation retrace l'ensemble des opérations réalisées, en recettes et en dépenses, au cours de l'exercice 2025 pour le budget annexe T.V.A. Z.A.E de la Haute Voie.

Celui-ci est voté hors taxe.

- Les réalisations propres à l'exercice 2025 se résument ainsi :

Résultat de l'exercice 2025	Section d'Investissement	Section de Fonctionnement	Total des sections
Dépenses réalisées	455 255,57	41 774,43	497 030,00
Recettes réalisées	462 430,92	473 951,04	936 381,96
Résultat de l'exercice	7 175,35	432 176,61	439 351,96

- Compte tenu du résultat de clôture de l'exercice précédent, et de la part affectée à l'investissement pour l'exercice 2025, les résultats d'exécution du budget 2025 se présentent ainsi :

	Résultat clôture 2024	Part affectée à l'investissement	Résultat exercice 2025	resultat clôture 2025	Résultat de clôture 2023
Investissement	-2 217 399,38	458 464,92	7 175,35	-2 210 224,03	-2 210 224,03
Fonctionnement		0,00	432 176,61	432 176,61	432 176,61
TOTAL	-2 217 399,38		439 351,96	-1 778 047,42	-1 778 047,42

- Le résultat global de clôture de l'exercice 2025 est déficitaire de 2.210.224,03 € toutes sections confondues. Aucun reste à réaliser n'est comptabilisé.

	Résultat clôture 2024	Part affectée à l'investissement	Résultat exercice 2025	Restes à réaliser	Résultat de clôture 2025
Investissement	-2 217 399,38	458 464,92	7 175,35	0,00	-2 210 224,03
Fonctionnement		0,00	432 176,61	0,00	432 176,61
TOTAL	-2 217 399,38		439 351,96		-2 210 224,03

- Le résultat global de clôture de l'exercice 2025 est donc déficitaire de 2.210.224,03 €.

SECTION D'INVESTISSEMENT

1) DEPENSES D'INVESTISSEMENT :

Dépenses totales prévues 3.155.899,38 €
 Dépenses totales réalisées 455.255,57 €

Ce qui représente un taux de réalisation de 14,43 %

(1.652.975,24 € en 2024 ; 507.436,99 € en 2023 ; 501.848,09 € en 2022).

Ces dépenses concernent :

DEPENSES INVESTISSEMENT				
Chapitre	Libellé Chapitre	Voté 2025 BP+DM	Compte financier unique 2025	Taux d'exécution
20	Immobilisations incorporel	14 000,00	5 750,00	
23	Immobilisations en cours	503 500,00	29 074,79	
Total des dépenses d'équipement		517 500,00	0,00	
16	Emprunts et dettes assimil	421 000,00	420 430,78	99,86%
27	Immobilisations financières	0,00	0,00	
Total des dépenses réelles d'Investissement		421 000,00	455 255,57	
	Solde d'exécution de la section d'Investissement			
001	reporté	2 217 399,38		
Total des dépenses d'Investissement		3 155 899,38	455 255,57	14,43%

Les dépenses réelles s'élèvent à 455.255,57 € et se décomposent :

	CFU 2025	CA 2024
Remboursement de la dette en capital	420 430,78 €	469 190,42 €
Réaménagement dette	0,00 €	504 445,34 €
Etude aménagement zone	5 750,00 €	12 560,00 €
Travaux VRD, éclairage	29 074,79 €	148 398,22 €
Régularisations foncières		223 283,74 €
Total	455 255,57 €	1 357 877,72 €

Aucune dépense d'ordre n'a été comptabilisée.

2) RECETTES D'INVESTISSEMENT :

Recettes totales prévues 3.155.899,38 €
Recettes totales réalisées 462.430,92 €

Ce qui représente un taux de réalisation de 14,65 %.

(1.802.245,17 € en 2024 ; 503.221,65 € en 2023 ; 497.700,55 € en 2022).

RECETTES INVESTISSEMENT				
Chapitre	Libellé Chapitre	Voté 2025 BP+DM	Compte financier unique 2025	Taux d'exécution
10	Dotations	458 464,92	458 464,92	1,00
16	Emprunts et dettes assimilés	1 273 274,46	0,00	
24	Produit des cessions	1 000 000,00	0,00	
Total des recettes réelles d'investissement		2 731 739,38	458 464,92	16,78%
021	Virement de la section	420 194,00		
040	Opérations d'ordre entre	3 966,00	3 966,00	
041	Opérations patrimoniales	0,00	0,00	
Total des recettes d'investissement		3 155 899,38	462 430,92	14,65%

Les recettes réelles pour l'exercice 2025 s'élèvent à 458.464,92 €. Elles concernent l'excédent de fonctionnement capitalisé au compte 1068.

	CFU 2025	Rappel CA 2024
Affectation en réserve de l'excédent de fonctionnement	458 464,92 €	509 109,98 €
Emprunt pour les travaux		200 000,00 €
Réaménagement prêt		504 445,34 €
Pénalité de réaménagement		19 830,22 €
Total	458 464,92 €	1 233 385,54 €

Les recettes d'ordre concernent m'étalement de la pénalité de renégociation de l'emprunt souscrit en 2024 pour un montant de 3.966,00 €.

SECTION DE FONCTIONNEMENT

1) DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Dépenses totales prévues 498.601,00 €
Dépenses totales réalisées 41.774,43 €

Ce qui représente un taux de réalisation de 8,38 %

(368.805,19 € en 2024 ; 70.962,26 € en 2023 ; 69.892,53 € en 2022)

DEPENSES FONCTIONNEMENT				
Chapitre	Libellé Chapitre	Voté 2025 BP+DM	Compte financier unique 2025	Taux d'exécution
011	Charges à caractères généraux	41 440,00	5 334,77	12,87%
012	Charges de personnel	3 001,00	3 000,27	99,98%
Total dépenses gestion courante		44 441,00	8 335,04	18,76%
65	Autres charges de gestion	0,00	0,00	
66 charges financières		30 000,00	29 473,39	98,24%
Total des dépenses financières		30 000,00	29 473,39	98,24%
Total dépenses réelles fonctionnement		74 441,00	37 808,43	50,79%
	Virement à la section			
023	d'investissement	420 194,00		0,00%
	Opérations d'ordre entre			
042	sections	3 966,00	3 966,00	100,00%
Total des dépenses d'ordre		424 160,00		0,00%
Total des dépenses de fonctionnement		498 601,00	41 774,43	8,38%

Les dépenses réelles s'élèvent à 37.808,43 €, en baisse par rapport à l'année 2024 en raison de la baisse des frais financiers liée à l'extinction d'un emprunt et à la renégociation d'emprunt réalisée en 2024 et concernant :

	CFU 2025	Rappel CA 2024
Taxe foncière	1 311,00 €	1 039,00 €
fluides	0,00 €	0,00 €
fournitures	0,00 €	0,00 €
Taxe remembrement	538,08 €	198,73 €
entretien réseaux poteaux incendie...	1 450,00 €	0,00 €
Mission assistante MO diag	2 000,00 €	2 475,00 €
Honoraires		
Assurance multirisque	35,69 €	32,83 €
Les intérêts des emprunts	29 473,39 €	56 022,45 €
structure	3 000,27 €	3 000,27 €
Charges exceptionnelles	0,00 €	
Frais bancaires	0,00 €	200,00 €
Total	37 808,43 €	62 968,28 €

Les dépenses d'ordre concernent les amortissements pour un total de 3.966,00 €.

2) RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Recettes totales prévues 498.601,00 €

Recettes totales réalisées 473.951,05 €

Ce qui représente un taux de réalisation de 95,06 %

(827.270,11 € en 2024 ; 580.072,24 € en 2023 ; 573.114,18 € en 2022).

RECETTES FONCTIONNEMENT				
Chapitre	Libellé Chapitre	Voté 2025 BP+DM	Compte financier unique 2025	taux de réalisation
	autres produits de gestion			
75	courante	498 601,00	473 951,05	95,06%
Total recettes de gestion courante		498 601,00	473 951,05	95,06%
Total des recettes réelles de fonctionnement		498 601,00	473 951,05	
Total des recettes de fonctionnement		498 601,00	473 951,05	95,06%

Les recettes réelles s'élèvent à 473.951,05 €.

Celles-ci concernent :

	CFU 2025	Rappel CA 2024
Virement du budget principal	418 000,00 €	500 000,00 €
Fermage	5 881,04 €	5 569,91 €
Autres produits : protocole Sade	50 070,00 €	289 626,11 €
Total	473 951,04 €	795 196,02 €

Un emprunt est arrivé à échéance fin 2024 et la CCVCD a pu baisser la subvention au budget annexe ZAE la Haute Voie. Le protocole avec la SADE a été signé et a permis d'encaisser la somme de 50.070,00 €.

Il n'y a pas de recettes d'ordre pour la section de fonctionnement.

Le Conseil de Communauté,

Vu l'article L 2121-31 du Code général des collectivités territoriales,

Vu l'article 9 de la loi n°82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des Communes, des Départements et des Régions,

Vu le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice 2025,

Vu la délibération 2026-19 du 3 mars 2026 relative au vote du budget primitif 2026 du budget annexe T.V.A Z.A.E. de la Haute Voie « zones d'activités VITRY-MAROLLES »

Vu la délibération 2026-43 du 12 mai 2026 relative à l'approbation du règlement budgétaire et financier,

Vu l'avis favorable du bureau de communauté en date du 2 juin 2026,

Considérant que les écritures passées sont conformes à celles du compte de gestion du receveur,

1°/ donne acte de la présentation du compte financier unique du budget annexe T.V.A. Z.A.E de la Haute Voie ;

2°/ approuve le compte financier unique 2025 du budget annexe T.V.A Z.A.E. de la Haute Voie lequel se résume ainsi :

Section de fonctionnement	Section d'investissement
Résultat de l'exercice	Résultat de l'exercice
Dépenses de l'exercice : 41.774,43 €	Dépenses de l'exercice : 455.255,57 €
Recettes de l'exercice : 473.951,04 €	Recettes de l'exercice : 462.430,92 €
Résultat de l'année : 432.176,61 €	Résultat de l'année : 7.175,35 €
Résultats antérieurs	Résultats antérieurs
Excédent : 0,00 €	Excédent : -2.177.399,38 €
Déficit : ... €	Déficit : ... €
Résultats cumulés clôture : 432.176,61 €	Résultats cumulés clôture : 2.210.224,03 €
Restes à réaliser Dépenses : 0,00 €	Restes à réaliser Dépenses : 0,00 €
Restes à réaliser Recettes : 0,00 €	Restes à réaliser Recettes : ... €
Résultats corrigés clôture : 432.176,61 €	Résultats corrigés clôture : - 2.210.224,03 €
RÉSULTAT GLOBAL : -2.210.224,03 €	

3°/ reconnaît la sincérité des restes à réaliser ;

4°/ arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus ;

5°/ constate que la reprise anticipée des résultats au budget primitif 2026 n'est pas conforme aux résultats exposés ci-dessus et fera une délibération ultérieure ;

6/ considère l'excédent de fonctionnement pour un montant de 432.176,61€ ;

7°/ considère l'excédent d'investissement pour un montant de 46.446,35 €, y compris les restes à réaliser se décomposant ainsi :

- un solde déficitaire de clôture de 2.210.224,03 €
- un solde de reste à réaliser de 0,00 €
- et décide d'inscrire :
- au compte R 1068 « affectation en réserve » 432.176,61 €
- au compte D.001 « Déficit d'investissement reporté » 2.210.224,03 €

8°/ donne pouvoir à Monsieur le Président à signer le compte financier unique et à pour prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

La délibération est adoptée
par : **56 avis favorables,**
2 abstentions : Mme BUCHHEIT, M. TRIOLET.

Le secrétaire de séance,
Romain DESANLIS



POUR EXTRAIT CONFORME,
LE PRESIDENT,
Sébastien MIRGODIN



Certifié exécutoire par le Maire compte tenu
de la transmission en Sous-Préfecture le - **1 JUIL. 2026**
et de la publication le - **1 JUIL. 2026**
ou de la notification du

Signature
Pour le Maire,
Par délégation,
Pour la Directrice Générale des Services empêchée,
Le Directeur Général Adjoint,
Alexandre GUILLEMIN

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir auprès du Tribunal Administratif de CHÂLONS-EN-CHAMPAGNE dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa notification.